

Règlement des Championnats départementaux jeunes des Pyrénées Orientales 2026

Samedi 14 et dimanche 15 novembre 2026 à Perpignan

Le présent règlement fixe l'organisation sportive, les conditions de participation et les modalités de qualification au Championnat d'Occitanie pour l'édition 2026.

Catégories	Dates	Lieu
U08 et U10	Samedi 14 novembre	Salle Bolte 77 rue Jean Baptiste Lulli 66000 Perpignan
U12 et catégories supérieures	Samedi 14 et dimanche 15 novembre	Salle polyvalente de la Mairie Quartier Nord 210 avenue du Languedoc 66000 Perpignan

1 Organisation et champ d'application

1.1 Tournois

Le Comité départemental du jeu d'échecs des Pyrénées-Orientales organise les Championnats départementaux jeunes 2026. Ils comprennent cinq tournois par catégorie d'âge, U08, U10, U12, U14 et U16, ainsi qu'un Open commun U18 et U20. Tous les tournois sont ouverts aux participantes et participants remplissant les conditions de l'article 2.

La catégorie correspond à l'âge atteint au 31 décembre de la saison sportive en cours. Ainsi, U10 signifie moins de 10 ans à cette date.

1.2 Répartition des sites

Les U08 et U10 jouent uniquement le samedi 14 novembre 2026 à la salle Bolte. Les U12, U14, U16, U18 et U20 jouent le samedi 14 novembre après-midi et le dimanche 15 novembre 2026 à la salle polyvalente de la Mairie Quartier Nord. Chaque joueur reste affecté à son site pendant toute la compétition.

2 Participation et inscriptions

2.1 Licence et rattachement

Le championnat est ouvert aux joueurs titulaires d'une licence FFE A dans un club d'échecs des Pyrénées-Orientales. Une licence peut être délivrée sur place dans les conditions prévues à l'article 2.2. Chaque participant doit être français ou scolarisé dans un établissement français.

2.2 Inscription

L'inscription s'effectue en ligne sur <https://www.cdje66.org/inscription-tournoi/>. Le droit d'inscription est fixé à 10 euros pour les joueurs déjà titulaires d'une licence A. Les joueurs non licenciés peuvent prendre une licence A sur place pour un montant total de 20 euros, inscription comprise. Le règlement est effectué sur place.

Les scolaires non licenciés bénéficiant d'un enseignement du jeu d'échecs dans leur établissement en partenariat avec le CDJE66 ou un club affilié bénéficient de la licence FFE et de l'inscription offertes. L'établissement doit être indiqué lors de l'inscription en ligne.

2.3 Pointage et retard

Le pointage est ouvert à partir de 12 h 45 et clôturé à 13 h 45 le samedi sur chacun des deux sites. Les participants doivent se présenter suffisamment tôt pour permettre les vérifications administratives. Un joueur non pointé à 13 h 45 pourra ne pas être apparié à la première ronde.

3 Horaires et nombre de rondes

3.1 Principe

Chaque tournoi se dispute en 7 ou 9 rondes. Le nombre définitif de rondes est arrêté par l'arbitre principal en fonction du nombre d'inscrits, du système d'appariement retenu et des contraintes du site. Il est annoncé avant le lancement de la première ronde et ne peut plus être modifié ensuite, sauf cas de force majeure.

Groupe	Samedi 14 novembre	Dimanche 15 novembre
U08 et U10	Première ronde à 14 h 00 7 ou 9 rondes dans l'après-midi	Pas de jeu
U12 et catégories supérieures	4 rondes à partir de 14 h 00	3 rondes si format 7 5 rondes si format 9 Reprise à 10 h 00

Pour les U12 et catégories supérieures, les horaires indicatifs du samedi sont 14 h 00, 15 h 10, 16 h 20 et 17 h 30. Le dimanche débute à 10 h 00 et comporte une pause déjeuner. Les horaires détaillés des rondes et de la remise des prix sont publiés avec la liste des participants et confirmés au pointage.

3.2 Cadences

- U08 et U10 : 15 minutes plus 5 secondes par coup et par joueur.
- U12, U14, U16, U18 et U20 : 25 minutes plus 10 secondes par coup et par joueur.

3.3 Système d'appariement

Les appariements sont réalisés au système suisse intégral ou, lorsque l'effectif le justifie, selon une formule toutes rondes simple ou aller-retour permettant de jouer le nombre annoncé de parties. Ils sont établis avec le logiciel Scharly Chess sous la responsabilité de l'arbitre principal.

4 Qualification au Championnat d'Occitanie

4.1 Catégories concernées

Les règles de qualification du présent article s'appliquent aux catégories U08 à U16. L'Open U18 et U20 n'entre pas dans les contingents ci-dessous. Les dispositions régionales propres à ces deux catégories sont appliquées par la Ligue.

4.2 Seuils de points

Pour être qualifié au titre de la grille de points, il faut atteindre ou dépasser le score correspondant au nombre de rondes effectivement joué. Les seuils publiés par la Ligue pour les deux formats retenus sont les suivants :

Nombre de rondes	Seuil mixte	Seuil féminin
7	4,5 points	3,5 points
9	6 points	4,5 points

4.3 Planchers et plafonds applicables au département 66

Le nombre de qualifiés est encadré, pour chaque catégorie et pour chacun des deux tableaux, par un minimum et un maximum. Les contingents applicables aux Pyrénées-Orientales sont :

Catégorie	Mixte minimum	Mixte maximum	Féminines minimum	Féminines maximum
U08	2	8	2	5
U10	2	10	3	7
U12	5	14	3	9
U14	5	14	3	7
U16	4	13	2	7

4.4 Application de la grille

- Les joueurs ayant atteint le seuil de points sont classés parmi les candidats à la qualification dans le tableau correspondant.
- Si leur nombre est inférieur au minimum, la liste est complétée dans l'ordre du classement final jusqu'au minimum prévu.
- Si leur nombre est supérieur au maximum, seuls les mieux classés sont retenus dans la limite du maximum prévu.
- Les places mixtes et féminines sont décomptées séparément. Une même personne n'est comptée qu'une seule fois dans le total des qualifiés.
- Lorsque la limite passe au milieu d'un groupe à égalité de points, les départages de l'article 6 déterminent l'ordre de qualification.

La liste officielle des qualifiés est publiée par le directeur du championnat après vérification des résultats et transmise à la Ligue.

4.5 Repêchage

Lorsqu'un qualifié ne confirme pas sa participation au Championnat d'Occitanie dans le délai fixé par la Ligue, sa place peut être proposée au premier non-qualifié de la même catégorie et du même tableau, dans l'ordre du classement final. Le remplaçant doit avoir atteint le seuil de points requis. La confirmation et les demandes de remplacement sont adressées au directeur du championnat départemental, chargé de la transmission à la Ligue.

5 Règles de jeu et comportement

5.1 Règles applicables

Les règles du jeu de la FIDE et les règlements de la Fédération Française des Échecs en vigueur à la date de la compétition s'appliquent. Pour les cadences rapides, les dispositions de l'annexe A des règles du jeu sont applicables pendant l'intégralité de la compétition.

5.2 Aide extérieure et appareils électroniques

Chaque participant joue personnellement ses parties, sans aide humaine ou informatique. Un appareil électronique peut se trouver dans l'aire de jeu uniquement s'il est complètement éteint et rangé dans un sac, conformément aux consignes de l'arbitre. Toute utilisation ou détention non conforme entraîne les sanctions prévues par les règles de la FIDE, pouvant aller jusqu'à la perte de la partie.

5.3 Respect des personnes et des lieux

Les joueurs, accompagnants et officiels respectent les décisions de l'équipe d'arbitrage, les autres participants, le matériel et les locaux. Tout comportement perturbateur, violent, discriminatoire ou contraire à l'éthique sportive peut faire l'objet d'une sanction sportive et d'un signalement au Comité directeur du CDJE66.

6 Classement et départages

6.1 Classement

Le classement final est établi au nombre de points : 1 point pour une victoire, un demi-point pour une partie nulle et 0 point pour une défaite. Les titres de champion et championne des Pyrénées-Orientales sont attribués dans chaque catégorie et sont cumulables avec une qualification régionale.

6.2 Départages

Pour les tournois au système suisse, les ex æquo sont départagés dans l'ordre suivant : 1. Buchholz tronqué ; 2. Buchholz ; 3. performance. Pour les tournois toutes rondes, ils sont départagés dans l'ordre suivant : 1. Sonneborn Berger ; 2. Koya. L'arbitre principal paramètre et contrôle les départages avant la première ronde.

7 Prix et remise des récompenses

Dans chaque catégorie sont décernés les titres de champion et championne des Pyrénées-Orientales. Des trophées sont remis aux podiums mixtes et féminins et une médaille est remise à chaque participant, sous réserve de sa présence à la cérémonie. La remise des récompenses intervient après la dernière ronde et la validation des classements.

8 Encadrement et accès aux aires de jeu

8.1 Direction et arbitrage

Le Comité directeur du CDJE66 désigne le directeur du championnat, chargé des inscriptions, de la coordination des deux sites et de la publication de la liste des qualifiés. La liste des arbitres et la répartition des responsabilités par site sont publiées avant la compétition. Pour l'édition 2026, la direction du championnat est assurée par Stéphane Laborde, Arbitre FIDE 610437.

8.2 Accompagnants et public

Pendant les parties, seuls les joueurs, les arbitres et les officiels expressément autorisés par le CDJE66 peuvent entrer dans l'aire de jeu, sauf autorisation ponctuelle de l'arbitre. Les accompagnants restent dans les espaces qui leur sont indiqués et veillent à ne pas perturber le déroulement des rondes.

9 Décisions et entrée en vigueur

Toute situation non prévue par le présent règlement est tranchée par l'arbitre principal dans le respect des règlements FIDE et FFE. Les décisions sportives de l'arbitre sont prises selon les voies de recours prévues par les règlements applicables. Le présent règlement entre en vigueur pour les Championnats départementaux jeunes des Pyrénées-Orientales des 14 et 15 novembre 2026.

Le directeur du championnat
Stéphane Laborde
Arbitre FIDE 610437